

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 26 AVRIL 2023

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Marcel MOUSEL, Carlo RAUS, échevins ; Claude COURTOIS, Yves GAFFINET, Carlo HEUERTZ, Enza HOFFMANN-CARBONI, Georges HOFFMANN, Marc JACOBY, Claudio MONGELLI, conseillers.

Excusé : Guy BINGEN, conseiller

1) Correspondance.

- Monsieur Bingen, conseiller communal, est excusé pour la séance d'aujourd'hui.
- Monsieur Beissel demande l'ajout d'un point concernant le règlement temporaire de la circulation relatif au chantier de l'entreprise Creos dans la rue « Munnerëferstrooss » à Frisange à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents, d'ajouter le règlement temporaire de la circulation à l'ordre du jour (voir point 10).

Vote : unanime

- Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal que l'inauguration de la cour de récréation de l'école à Frisange aura lieu en date du 17 mai 2023 de 14h30 à 18h. Les parents d'élèves seront également invités.

2) Questions écrites au Collège échevinal.

/

3) Approbation du devis relatif à l'aménagement d'une conduite d'eau vers la ferme « Krokelschaff ».

Monsieur Beissel présente aux membres du Conseil communal le projet d'aménagement d'une conduite d'eau et d'une canalisation depuis la ferme « Weiler », appartenant à l'État, vers la ferme « Krokelschaff ». La conduite d'eau existante se trouve dans un état vétuste et présente régulièrement des fuites d'eau. La ferme n'est pas raccordée à la canalisation publique, mais dispose d'une fosse septique. Le devis estimatif porte sur le montant de 499.960 € TTC. Les dépenses sont réparties sur deux articles budgétaires.

Monsieur Jacoby constate que presque deux tiers des frais sont liés à la pose de la canalisation et estime que les coûts sont exagérés pour raccorder un seul ménage à la canalisation publique. Il demande s'il existe d'autres fosses septiques sur le territoire de la Commune.

Monsieur Beissel confirme l'existence de quelques fosses septiques. Les fosses septiques dans la rue « Munnerëferstrooss » à Hellange seront prochainement supprimées. Le devis relatif aux travaux de canalisation a été voté par le Conseil communal. Les maisons situées à la « Garer Plaz » à Aspelt seront raccordées à la canalisation dans le cadre du réaménagement du carrefour.

Au vu de ces explications, le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité des membres présents, le devis estimatif concernant l'aménagement de la conduite d'eau vers la ferme « Krokelschaff », devis portant sur le montant de 499.960 € TTC, et d'imputer cette dépense sur les articles budgétaires relatifs à la canalisation vers la ferme « Krokelschaff » et à l'aménagement d'une conduite d'eau vers la ferme « Krokelschaff ».

Vote : unanime

4) Approbation du devis relatif à la rénovation de la toiture du Centre polyvalent à Hellange.

Monsieur Beissel soumet au Conseil communal le devis estimatif relatif à la rénovation de la toiture du Centre polyvalent à Hellange, portant sur le montant de 75.000 € TTC.

Monsieur Gaffinet demande pourquoi la façade ne sera pas rénovée en même temps, afin d'éviter d'installer deux fois un échafaudage.

Monsieur Beissel répond que la toiture doit être rénovée d'urgence et que la façade pourra être peinte ultérieurement.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité des membres présents, le devis estimatif concernant la rénovation de la toiture du Centre polyvalent à Hellange, devis portant sur le montant de 75.000 € TTC, et d'imputer cette dépense sur l'article budgétaire relatif à la rénovation de la toiture du Centre polyvalent de Hellange.

Vote : unanime

5) Approbation du devis supplémentaire relatif à l'aménagement de la rue « Schoulstrooss » à Hellange.

Monsieur Beissel soumet au vote du Conseil communal le devis supplémentaire pour l'aménagement de la rue « Schoulstrooss » à Hellange, entre la crèche et le nouveau lotissement. Il explique que le devis approuvé par le Conseil communal en sa séance du 17 juillet 2019 concernait la pose de la canalisation et de la conduite d'eau dans la rue. Maintenant il s'agit d'effectuer le revêtement définitif et d'aménager les trottoirs et des places telles que le parking à côté de la crèche.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le devis supplémentaire relatif à l'aménagement de la rue « Schoulstrooss » à Hellange, devis portant sur 74.994 € TTC, et d'imputer la dépense sur l'article budgétaire relatif à l'aménagement de la rue « Schoulstrooss » à Hellange.

Vote : unanime

6) Approbation de décomptes.

- Approbation du décompte relatif au concept de mesures anti-crues.

Devis approuvés : 70.000 € TTC

Dépense effective : 65.358,55 € TTC

Monsieur Beissel informe que la mise en œuvre du concept est déjà prévue dans le budget.

Le Conseil communal approuve, à l'unanimité des membres présents, le décompte relatif à l'élaboration d'un concept de mesures anti-crues.

Vote : unanime

- Approbation du décompte relatif à l'isolation du château d'eau.

Devis approuvés : 50.000 € TTC

Dépense effective : 49.664,10 € TTC

Le Conseil communal approuve, à l'unanimité des membres présents, le décompte relatif à l'isolation de la toiture du château d'eau à Frisange.

Vote : unanime

- Approbation du décompte relatif à la mise en place d'un système de lecture à distance des compteurs d'eau – programme 2022.

Devis approuvés : 50.000 € TTC

Dépense effective : 48.808,55 € TTC

Le Conseil communal approuve, à l'unanimité des membres présents, le décompte relatif au programme 2022 de la mise en place d'un système de lecture à distance des compteurs d'eau.

Vote : unanime

- Approbation du décompte relatif à la mise en place d'un réseau WIFI dans les bâtiments communaux.

Devis approuvés : 155.410 € TTC

Dépense effective : 152.632,93 € TTC

Monsieur Gaffinet déplore que le réseau WIFI ne fonctionne pas dans le bâtiment « Al Gemeng » ni à la « Garer Plaz » à Aspelt.

Monsieur Beissel demande d'informer la Commune via l'application mobile si des problèmes de connexion au réseau WIFI sont constatés.

Le Conseil communal approuve, à l'unanimité des membres présents, le décompte relatif à la mise en place d'un réseau WIFI dans les bâtiments communaux.

Vote : unanime

- Approbation du décompte relatif à l'acquisition d'un véhicule pour le service des repas sur roues.

Devis approuvés : 35.000 € TTC

Dépense effective : 24.366,69 € TTC

Le Conseil communal approuve, à l'unanimité des membres présents, le décompte relatif à l'acquisition d'un véhicule pour le service des repas sur roues.

Vote : unanime

- Approbation du décompte relatif à l'acquisition d'un véhicule pour l'agent municipal.

Devis approuvés : 35.000 € TTC

Dépense effective : 26.308,47 € TTC

Le Conseil communal approuve, à l'unanimité des membres présents, le décompte relatif à l'acquisition d'un véhicule pour l'agent municipal.

Vote : unanime

7) Modification budgétaire – augmentation de crédit de l'article budgétaire relatif aux subventions pour énergies renouvelables.

Vu que les installations techniques valorisant les sources d'énergie renouvelables connaissent un grand succès, le Collège échevinal propose d'augmenter le crédit de l'article budgétaire relatif aux subventions de 25.000 € pour l'année 2023.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents, d'augmenter le crédit de l'article relatif aux subventions pour énergies renouvelables de 25.000 € pour l'arrêter à 50.000 € et de financer cette dépense par le boni du budget de l'exercice 2023.

Vote : unanime

8) Approbation de l'avenant à la convention avec la Fondation « Stëftung Hëllef Doheem ».

Suite à l'évolution des prix, le tarif mensuel pour le service Télé-Alarme a été augmenté à 72 €.

À la demande de Monsieur Hoffmann, Monsieur Beissel informe qu'environ 25 personnes profitent des prestations « Sécher Doheem » dans la Commune.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité des membres présents, l'avenant à la convention de collaboration signé le 29 mars 2023 entre la Fondation « Stëftung Hëllef Doheem » et le Collège échevinal de la Commune de Frisange, ayant pour objet l'augmentation du tarif mensuel pour les prestations « Sécher Doheem ».

Vote : unanime

9) Droit de préemption.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents, de renoncer au droit de préemption sur le terrain inscrit au cadastre de la Commune de Frisange, section B de Frisange, au lieu-dit « Robert Schuman-Strooss », sous le numéro 149/4085.

Vote : unanime

10) Règlement temporaire de la circulation.

Monsieur Beissel présente le règlement temporaire de la circulation relatif au chantier de la société Creos dans la rue « Munnëreferstrooss » à Frisange entre la rue « Op der Gëll » et le garage.

Monsieur Courtois demande si le déplacement de l'arrêt de bus ne doit pas être traité dans le règlement.

Monsieur Beissel répond qu'il suffit d'en avertir le RGTR.

À l'initiative de Monsieur Courtois, il est retenu que dans le futur, des changements tels que le déplacement d'un arrêt de bus seront portés à la connaissance du public via le site internet et/ou l'application mobile de la Commune.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents, de confirmer le règlement temporaire de la circulation relatif au chantier de l'entreprise Creos dans la rue « Munnerëferstrooss » à Frisange.

Vote : unanime

11) Questions orales au Collège échevinal

Monsieur Hoffmann demande si la Commune sait qui a commis les actes de vandalisme à la « Garer Plaz » à Aspelt et s'il est prévu de remettre en état la cabane avant les festivités.

Monsieur Beissel confirme que le coupable a été trouvé grâce à la vidéosurveillance et que la Commune a porté plainte auprès de la Police. Le site sera remis en état le plus rapidement possible. Le devis pour les travaux s'élève à 8.000 €.

Monsieur Gaffinet demande pourquoi la Commune a organisé un cinéma « Open Air » le même jour qu'a lieu le concert de la fanfare « La Lyre » de Hellange. En effet, la fanfare a déjà dû déplacer son concert du 13 au 12 mai en raison de la « Nuit des Sports ». Monsieur Gaffinet déplore que la Commune fasse concurrence à une association.

Monsieur Beissel répond que la fanfare a proposé la date du 12 mai, tout en sachant que le cinéma « Open Air » a lieu à la même date. La Commune présente un film pour enfants qui devrait attirer un autre public que le concert de la fanfare. Plus la Commune grandit, il devient inévitable que deux événements aient lieu le même jour.

Monsieur Gaffinet évoque le terrain en friche dans la cité « an de Gaalgen » à Frisange sur lequel la Commune ne peut pas installer une aire de jeux parce que les droits de propriété ne sont pas réglés. Il se demande pourquoi la Commune a alors planté un arbre sur ce terrain à l'occasion de la Journée des arbres.

Monsieur Beissel répond que la Commune n'a pas planté d'arbre sur ce terrain. En effet, le terrain est issu d'une faillite et le droit de propriété n'est pas réglé. Après un délai de 25 ans, la Commune a la possibilité d'acquérir le terrain. Pour le moment, ce segment de voirie n'appartient pas non plus à la Commune.

Monsieur Gaffinet informe que la passerelle en bois, qui traverse la zone marécageuse dans la forêt « Am Seitert », a été détruite, probablement lors du passage de chevaux. Il demande s'il est prévu de porter plainte et de réparer la passerelle.

Monsieur Raus répond que la passerelle a été endommagée il y a six ou sept ans et que la Commune de Weiler-la-Tour en a été informée. La passerelle a été construite par l'Administration de la Nature et des Forêts dans le cadre du parcours de fitness et le garde forestier en assure l'entretien.

Monsieur Gaffinet insiste que la passerelle ait été détruite récemment et qu'il faudrait même barrer l'accès à la passerelle pour préserver la sécurité des promeneurs.

Il est retenu que les ouvriers communaux vont constater les dégâts.

Monsieur Gaffinet demande quand le pont en bois à Frisange au lieu-dit « a Schumanseck » sera réparé.

Monsieur Raus répond que le pont a été construit dans le cadre d'une mesure environnementale pour compenser les impacts de l'autoroute. La Commune a introduit plusieurs réclamations concernant le pont endommagé, mais apparemment, il n'y a pas de moyens financiers pour réparer le pont.

À la demande de Monsieur Gaffinet, Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal que les commandes relatives aux travaux de rénovation du château d'eau à Hellange ont été signées et que les travaux seront prochainement entamés.

Monsieur Gaffinet demande à ce que la Commission de la culture soit chargée de l'organisation d'un événement culturel dans la mairie actuelle. Il remet à Monsieur Beissel l'exemple d'un tel événement à Esch-sur-Alzette.

Monsieur Beissel confirme que c'est une bonne idée d'organiser un événement culturel dans l'ancienne mairie pour encadrer l'inauguration du nouveau bâtiment, qui aura lieu en date du 22 septembre 2023 à 16h30.